

REÇU A LA PRÉFECTURE

21 JUL. 2005

Direction de la Solidarité  
Service Tarification  
des Établissements Sociaux

2005 - 00400 Colmar, le

**ARRETE**

**DSOL**

du **20 JUL. 2005**

**portant fixation de la dotation globale de fonctionnement au titre de l'exercice  
2005 pour le Service d'Accompagnement à la Vie Sociale  
de l'Association "Les Tournesols" à SAINTE MARIE AUX MINES**

**VU** le Code de l'Action Sociale et des Familles notamment les articles L. 313-8 et L. 314-3 à L. 314-7 ;

**VU** la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 et notamment l'article 45 ;

**VU** la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale ;

**VU** le décret n°2003-1010 du 22 octobre 2003 relatif à la gestion budgétaire, comptable et financière, et aux modalités de financement et de tarification des établissements et services sociaux et médico-sociaux au I de l'article L. 312-1 du Code de l'action sociale et des familles, et des établissements mentionnés au 2° de l'article L. 6111-2 du Code de la santé publique ;

**VU** l'arrêté du 22 octobre fixant les modèles de documents prévus aux articles 9, 12, 16, 18, 19, 47 et 83 du décret n°2003-1010 du 22 octobre 2003 relatif à la gestion budgétaire, comptable et financière, et aux modalités de financement et de tarification des établissements et services sociaux et médico-sociaux mentionnés au I de l'article L. 312-1 du Code de l'action sociale et des familles, et des établissements mentionnés au 2° de l'article L. 6111-2 du Code de la santé publique ;

**VU** les propositions de l'établissement ;

**SUR** proposition du Directeur Général des Services ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1er :**

Pour l'exercice budgétaire 2005, les recettes et les dépenses prévisionnelles du SAVS « Les Tournesols » à SAINTE MARIE AUX MINES sont autorisées comme suit :

Dépenses :

|                       |              |
|-----------------------|--------------|
| Groupe I :            | 8 600,00 €   |
| Groupe II :           | 95 100,00 €  |
| Groupe III :          | 8 530,58 €   |
| Total des 3 groupes : | 112 230,58 € |

Recettes :

|  |                     |
|--|---------------------|
| Groupe I :                               | 91 982,62 €         |
| Groupe II :                              | 0,00€               |
| Groupe III :                             | 0,00€               |
| Incorporation du résultat excédentaire : | 20 247,96 €         |
| <b>Total dépenses nettes :</b>           | <b>112 230,58 €</b> |

**ARTICLE 2 :**

La dotation globale de fonctionnement du SAVS de l'Association « Les Tournesols » à SAINTE MARIE AUX MINES est fixée pour l'exercice 2005 à :

**91 982,62 €**

**ARTICLE 3 :**

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président du Conseil Général dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale de NANCY dans le délai d'un mois à compter soit de sa publication ou de sa notification, soit du rejet du recours gracieux, soit en l'absence de réponse pendant deux mois au recours gracieux

**ARTICLE 4 :**

Monsieur le Directeur Général des Services du Département et Monsieur le Directeur de la Solidarité sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au Directeur de l'établissement et publié dans le Bulletin d'Information Officiel du Département.

DÉPARTEMENT DU HAUT-RHIN

ACTE CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

|      |   |              |
|------|---|--------------|
| DATE | Réception par le représentant de l'Etat | 21 JUIL 2005 |
|      | Publication - Notification le           | 25 JUIL 2005 |



Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation

Le Directeur de la Solidarité

Jacques BORDONE

LE PRÉSIDENT

Charles BUTTNER

Pour copie conforme

COLMAR, le 25 JUIL 2005

Pour le Président par délégation

Le Directeur

Pour le Directeur

Le Chef de Service

Sophie DINTINGER